

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 5 mai 2025 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Michel Champigny (à l'exception de la résolution 2025-142), Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence du maire.

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

Marie-Pier Dupuis, directrice générale est également présente.

2025-113 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance du 5 mai 2025. Il est 19 h 01.

ADOPTÉ

7 personnes présentes dans la salle.

2025-114 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

CORRESPONDANCES DU MOIS D'AVRIL 2025

- | | |
|---|--|
| 1 | Invitation – Assemblée générale
<i>Chambre de Commerces du HSF</i> |
| 2 | Demande de don
<i>Fondation canadienne du rein</i> |
| 3 | Invitation souper-bénéfice – 5 juin 2025
<i>Fondation Pauline Beaudry</i> |

2025-115 CORRESPONDANCES D'AVRIL 2025

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les correspondances du mois d'avril soient reçues.

ADOPTÉ

2025-116 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 soit accepté tel que
présenté, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies. **ADOPTÉ**

**2025-117 AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTE DISPOSITIF
DE VIRAGE – PAUL CÔTÉ**

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient
autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'entente concernant un dispositif de
virage sur le lot 6 515 370 appartenant à monsieur Paul Côté. **ADOPTÉ**

**2025-118 AUTORISATION SIGNATURES – AVENANT 1 – SANTÉ
QUÉBEC**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient
autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'avenant 1 au bail pour la location
d'un local situé à l'hôtel de ville pour le centre de prélèvements, avec Santé
Québec. **ADOPTÉ**

2025-119 RENOUVELLEMENT – ENTENTE CROIX-ROUGE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient
autorisés pour et au nom de la Ville à signer l'entente de services aux personnes
sinistrées avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge pour une durée de trois
ans au coût de :

2024-2025	0.20 \$ per capita	ADOPTÉ
2025-2026	0.21 \$ per capita	
2026-2027	0.21 \$ per capita	

**2025-120 RECOURS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS POUR LE
FONCTIONNEMENT DE LA COUR MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la greffière de la cour municipale, madame Julie Laroche, a
quitté ses fonctions, entraînant un vide organisationnel dans la gestion de ladite
cour;

CONSIDÉRANT QUE l'avenir de la cour municipale est incertain en raison de
discussions en cours avec la MRC du Haut-Saint-François concernant une
possible réorganisation régionale des services judiciaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a confirmé sa capacité à
assurer temporairement le fonctionnement de la cour municipale, notamment en
ce qui concerne les fonctions administratives et judiciaires;

CONSIDÉRANT QUE le recours à la MRC du Val-Saint-François permet d'assurer la continuité des services sans interruption au bénéfice des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure est envisagée comme transitoire en attendant les résultats des discussions régionales en cours.

En conséquence;

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

- a) que la municipalité autorise le recours aux services de la MRC du Val-Saint-François pour assurer temporairement le fonctionnement de la cour municipale, incluant les services de greffe et de secrétariat judiciaire selon l'offre de services datée du 29 avril 2025;
- b) que cette mesure soit valide pour une période initiale jusqu'au 31 décembre 2025, renouvelable sur approbation du conseil municipal;
- c) qu'un suivi soit effectué à chaque réunion mensuelle du conseil afin d'évaluer l'évolution des pourparlers avec la MRC du Haut-Saint-François et les impacts sur l'avenir de la cour municipale.

ADOPTÉ

2025-121

**RÉSOLUTION RELATIVE À L'ENTENTE ADMINISTRATIVE
CONCERNANT LA COMMUNICATION DE
RENSEIGNEMENTS AVEC LA SAAQ**

CONSIDÉRANT qu'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la Cour municipale de East Angus, il est nécessaire pour la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « Société ») de communiquer certains renseignements à la Cour municipale de East Angus;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de certaines dispositions du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions de Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire pour la Cour municipale de East Angus de communiquer certains renseignements à la Société;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 67 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), un organisme public peut communiquer un renseignement nominatif sans le consentement de la personne concernée si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 69 de cette loi, la communication des renseignements nominatifs doit être faite de manière à assurer le caractère confidentiel de ces renseignements;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le préambule de la présente en fait partie intégrante;

QUE la Ville de East Angus désigne pour l'application de ladite entente :

Madame Marie-Pier Dupuis, coordonnatrice de l'entente;

Madame Marie-Pier Dupuis, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société. Elle pourra déléguer cette fonction à une ou plusieurs autre(s) personne(s) qu'elle est chargée d'identifier;

Que Madame Marie-Pier Dupuis, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société, est elle-même autorisée à accéder aux renseignements et, en conséquence, est autorisée à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

ADOPTÉ

2025-122 ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNISSEUR DE SOUTIEN INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT que la ville a procédé à un appel d'offres sur invitations auprès de quatre fournisseurs;

CONSIDÉRANT que la ville a reçu 2 offres.

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la ville adjuge le contrat de service de soutien informatique au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme SBK Technologies Inc pour un montant de 12 300 \$, excluant les taxes. **ADOPTÉ**

2025-123 ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNISSEUR DE TÉLÉPHONIE IP

CONSIDÉRANT que la ville a procédé à un appel d'offres sur invitations auprès de deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT que la ville a reçu 2 offres.

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la ville adjuge le contrat de fourniture de service de téléphonie IP non hébergé au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Communications Nelson Bilodeau CAFIT Inc. pour un montant de 11 840.40 \$ pour une période de trois ans, excluant les taxes, selon l'offre datée du 28 mars 2025. **ADOPTÉ**

2025-124 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois d'avril au montant de 587 729.74 \$ (365 795 \$ par chèque et 221 499.75 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois d'avril au montant de 72 430.67 \$ soient acceptés tels que présentés. **ADOPTÉ**

2025-125 SIGNATURE EFFETS BANCAIRES

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la mairesse, Lyne Boulanger, ou le conseiller Dany Langlois, et la directrice générale Marie-Pier Dupuis ou le greffier-trésorier Bruno Poulin, soient les représentants de la Ville à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra dans une institution bancaire. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à

la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Ville :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative ;
- demander l'ouverture par l'institution bancaire de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Ville ;
- signer tout document ou toute convention utiles pour la bonne marche des opérations de la Ville.

Bruno Poulin et Sonia Dougherty exerceront seul(es) les pouvoirs suivants au nom de la Ville :

- effectuer tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable
- concilier tout compte relatif aux opérations de la Ville
- demander l'ouverture par l'institution bancaire de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Ville
- signer tout document ou toute convention utiles pour la bonne marche des opérations de la Ville.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu dans une institution bancaire.

La présente résolution abroge toutes autorisations antérieures.

ADOPTÉ

2025-126 CARTES DE CRÉDIT

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville de East Angus autorise l'émission de cartes de crédit Visa Desjardins avec limite de crédit de \$5 000.00 pour la directrice générale Marie-Pier Dupuis, le greffier-trésorier Bruno Poulin et le directeur des loisirs Étienne Bouchard pour les dépenses encourues lorsqu'il représente la Ville.

QU'un protocole d'utilisation soit signé par les bénéficiaires.

ADOPTÉ

Madame la mairesse fait la lecture du rapport du maire

2025-127 RAPPORT DU MAIRE 2025

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le rapport du maire pour l'année 2025 soit accepté tel que présenté.

QUE la publication du rapport se fasse uniquement sur le site internet de la Ville tel que prévu au règlement d'affichage de la Ville.

ADOPTÉ

2025-128 DÉPÔT RAPPORT SUR LA SITUATION BUDGÉTAIRE

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le rapport sur la situation budgétaire de la Ville au 29 avril 2025 ainsi que le rapport comparatif, datés du 29 avril 2025, soient acceptés, tels que présentés par le greffier-trésorier.

ADOPTÉ

2025-129 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 180 964 (307 SAINT-JEAN OUEST)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de monsieur Andrew Reid et madame Rosalie Gaudreau qui est à l'effet :

- d'autoriser une superficie de garage de 111,48 mètres carrés au lieu de 74,5 mètres carrés;
- d'autoriser un garage d'une hauteur de 6,70 mètres eu lieu de 5,5 mètres.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par monsieur Andrew Reid et madame Rosalie Gaudreau soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉ

2025-130 DÉROGATION MINEURE – LOT 6 626 867 (140 JAMIESON)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de monsieur Kevin Houde qui est à l'effet d'autoriser 2 compteurs électriques sur une nouvelle propriété unifamiliale qui comportera un logement complémentaire à l'habitation;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par monsieur Kevin Houde soit acceptée telle que présentée à la condition que la propriété conserve son apparence de propriété unifamiliale.

ADOPTÉ

2025-131 PIIA – 72 VICTORIA

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujetti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion du comité le 23 avril 2025, a étudié la demande de permis pour des travaux de rénovation de façade, soit revêtement extérieur, galerie, aménagement paysager ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU à l'émission du permis.

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise l'inspecteur à délivrer le permis de rénovation du bâtiment situé au 72, rue Victoria.

ADOPTÉ

2025-132 PIIA – 274-276 WARNER

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujéti au Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d’urbanisme (CCU), lors de la réunion du comité le 23 avril 2025, a étudié la demande de permis pour des travaux de rénovation de façade, soit revêtement extérieur et changement de fenêtres ;

CONSIDÉRANT l’avis favorable du CCU à l’émission du permis.

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l’unanimité des conseillers présents, la mairesse n’ayant pas voté.

QUE le conseil autorise l’inspecteur à délivrer le permis de rénovation du bâtiment situé au 274-276, rue Warner.

ADOPTÉ

**2025-133 ADJUDICATION DE CONTRAT – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE –
PROLONGEMENT SAINT-PIERRE**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d’offres sur invitations.

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu trois offres.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l’unanimité des conseillers présents, la mairesse n’ayant pas voté.

Que la Ville adjuge le contrat pour la réalisation d’une étude géotechnique dans le cadre du prolongement de la rue Saint-Pierre et ajout de la rue A au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme EXP, pour un montant de 14 475 \$ excluant les taxes, selon l’offre datée du 21 avril 2025.

ADOPTÉ

**2025-134 ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉHABILITATION POMPE
KSB**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l’unanimité des conseillers présents, la mairesse n’ayant pas voté.

Que la Ville adjuge le contrat de réhabilitation de la pompe KSB 2 de la station d’épuration à l’entreprise Les Pompes R. Fontaine pour un montant de 11 024.30 \$ excluant les taxes, selon le document daté du 16 avril 2025.

ADOPTÉ

**2025-135 ADJUDICATION DE CONTRAT – MISE À NIVEAU DU POSTE
MALTAIS**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l’unanimité des conseillers présents, la mairesse n’ayant pas voté.

Que la Ville adjuge le contrat de mise à niveau du poste Maltais à l’entreprise Electro-Concept P.B.L. pour un montant de 10 060 \$, excluant les taxes, selon le document daté du 8 avril 2025.

ADOPTÉ

2025-136 ADJUDICATION DE CONTRAT – RECHARGEMENT DE LA RUE BERNIER

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que la Ville adjuge le contrat de rechargement de la rue Bernier à l'entreprise Transport et excavation Jocelyn Ménard pour un montant de 15 030 \$, excluant les taxes, selon le document daté du 4 novembre 2024. **ADOPTÉ**

2025-137 ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE ET ENTRETIEN DES FLEURS 2025-2026

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations.

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu 5 offres.

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que la Ville adjuge le contrat pour la fourniture et l'entretien des fleurs pour les années 2025-2026 au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise Paysage Lambert inc. pour un montant de 79 212 \$, excluant les taxes. **ADOPTÉ**

2025-138 AUTORISATION APPEL D'OFFRES – ACHAT RÉTROCAVEUSE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le directeur des travaux publics, Olivier Dumas ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à procéder à l'appel d'offres pour l'achat d'une rétrocaveuse. **ADOPTÉ**

2025-139 ADJUDICATION DE CONTRAT – HOTTE ARÉNA

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations.

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu 2 offres.

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que la Ville adjuge le contrat de remplacement et d'installation d'une hotte à l'aréna Robert-Fournier au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise Ferblanterie Edgar Roy pour un montant de 11 618 \$, excluant les taxes. **ADOPTÉ**

2025-140

**SIGNATURES LETTRE D'ENTENTE 2025-2 – SYNDICAT DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la mairesse Lyne Boulanger et les conseillers Denis Gilbert et Michel Champigny soient autorisés à signer la lettre d'entente numéro 2025-2 (Vacances Yannick Côté).

ADOPTÉ

2025-141

**NOUVELLE DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU
D'AQUEDUC DE EAST ANGUS POUR LES IMMEUBLES
SITUÉS HORS TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de East Angus possède et exploite un réseau d'aqueduc municipal destiné principalement à desservir les immeubles situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le développement et l'entretien de ce réseau sont financés par les contribuables de la Ville de East Angus;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles situés en dehors des limites territoriales de la Ville de East Angus ont formulé des demandes de raccordement au réseau d'aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Ville ni de ses citoyens de procéder à de tels branchements, en raison des implications financières, logistiques et administratives que cela comporte;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut tenir compte du développement actuel et futur de la Ville de East Angus.

CONSIDÉRANT QUE cette position vise à assurer l'équité entre les contribuables de la Ville et à préserver l'intégrité et la capacité du réseau existant;

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

La mairesse demande le vote :

Pour : Michel Champigny, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et
Nicole Bernier.

Contre : Guillaume Landry

a) que la Ville de East Angus confirme qu'elle n'autorisera plus le branchement d'immeubles situés hors de son territoire au réseau municipal d'aqueduc, sauf entente intermunicipale dûment approuvée par le conseil municipal;

b) que toute demande future de raccordement provenant d'immeubles hors territoire soit automatiquement refusée, à moins d'une directive contraire expressément adoptée par résolution du conseil;

c) que cette résolution soit transmise, à titre d'information, à la MRC du Haut-Saint-François ainsi qu'aux municipalités avoisinantes.

ADOPTÉ

Le conseiller Michel Champigny quitte l'assemblée, il est 19 h 36.

2025-142 TOURNOI DE GOLF – NATALIE CHAMPIGNY

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville achète un quatuor au coût de 640 \$ pour le tournoi de golf Natalie Champigny, le 16 août 2025.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

Le conseiller Michel Champigny revient à l'assemblée, il est 19 h 37.

2025-143 ACHAT DE BILLETS – FONDATION PAULINE BEAUDRY

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville achète deux billets au coût de 110 \$ chacun pour le souper-bénéfice de la Fondation Pauline Beaudry qui se tiendra le 5 juin 2025.

Il est entendu que la dépense sera imputée au compte 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

**2025-144 ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 871 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 745**

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le second projet de règlement numéro 871 intitulé « Règlement 871–
Règlement modifiant le règlement de zonage 745 » soit adopté. **ADOPTÉ**

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

2025-145 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 19 h 48. **ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, greffier-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro	Nom
2025-119	Renouvellement entente Croix-Rouge

2025-120	Recours à la MRC du Val Saint-François pour le fonctionnement de la cour municipale
2025-122	Adjudication de contrat – Fournisseur de soutien informatique
2025-123	Adjudication de contrat – Fournisseur de téléphonie IP
2025-124	Approbation des comptes
2025-131	PIIA – 72 Victoria
2025-132	PIIA – 274-276 Warner
2025-133	Adjudication de contrat – Étude géotechnique – Prolongement Saint-Pierre
2025-134	Adjudication de contrat – Réhabilitation pompe KSB
2025-135	Adjudication de contrat – Mise à niveau du poste Maltais
2025-136	Adjudication de contrat – Rechargement de la rue Bernier
2025-137	Adjudication de contrat – Fourniture et entretien des fleurs 2025-2026
2025-139	Adjudication de contrat – Hotte aréna
2025-142	Tournoi de golf Natalie Champigny
2025-145	Achat de billets – Fondation Pauline Beaudry